

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 24.10.22

Résidence «Bel Air 65 » sise avenue Bel Air, 65 à 1180 Bruxelles.

1. Signature de la liste des présences et nomination d'un président de séance.

L'AG ayant été régulièrement convoquée et le double quorum étant atteint, soit 6 propriétaires présents ou représentés sur 8 et 856 quotités sur 1102 concernant le bâtiment, et L'AG peut dès lors valablement délibérer.

L'AG nomme _____ comme présidente de séance et le syndic comme secrétaire.

2. Approbation des comptes, décharge au syndic, au conseil de copropriété et au commissaire aux comptes.

Reporté à la prochaine AG.

3. Travaux d'étanchéité de la terrasse du 6^{ème} étage (avec inversion de la pente) & nouvelle évacuation à prévoir entre le 6^{ème} et le 5^{ème} étage.

<u>Pour</u> : unanimité	<u>Contre</u> : -	<u>Abstention</u> : -
--------------------------------	--------------------------	------------------------------

L'AG décide à l'unanimité de commander ces travaux à Gavreliuc pour la somme de 14458,40€ (si remplacement du plancher nécessaire).

4. Placement d'une corniche en zinc pour la récupération d'eau du 6^{ème} étage.

<u>Pour</u> : unanimité	<u>Contre</u> : -	<u>Abstention</u> : -
--------------------------------	--------------------------	------------------------------

Inclus dans le point 3.

5. Travaux d'étanchéités de la terrasse du 5^{ème} étage avec nouvelle amorce.

<u>Pour</u> : unanimité	<u>Contre</u> : -	<u>Abstention</u> : -
--------------------------------	--------------------------	------------------------------

Inclus dans le point 6.

6. Renouvellement des étanchéités des balcons (+1,+2,+3,+4) ainsi que la D.E.P. de la façade avant du 1^{er} au 5^{ème} étage inclus et réparation de la façade après ces travaux.

<u>Pour</u> : unanimité	<u>Contre</u> : -	<u>Abstention</u> : -
--------------------------------	--------------------------	------------------------------

Accord unanime pour la somme de 4X4367,20€ + D.E.P. 10388,00€ (du sous-sol au 5^{ème} étage + réparation du mûr du rez-de-chaussée).

7. Pose d'un isolant avec crépis sur le pignon gauche de l'immeuble.

<u>Pour</u> : unanimité	<u>Contre</u> : -	<u>Abstention</u> : -
--------------------------------	--------------------------	------------------------------

Accord de principe sur ce point.

Des devis sont en attente.

8. Financement des travaux décidés & appels de fonds.

<u>Pour :</u> unanimité	<u>Contre :</u> -	<u>Abstention :</u> -
--------------------------------	--------------------------	------------------------------

Pas de fonds de réserve.

Cependant les deux retardataires de paiements devront impérativement solder leurs arriérés pour fin 2022 au plus tard.

Les appels de fonds de réserve passent à 1500^e par trimestre.

L'AG retient, pour autant que possible, la date du 14 février 2023 à 14H.

9. Lecture du présent et PV et signature de celui-ci.

Tous les points de l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 19h40.

Le présent PV sera conservé dans les archives de la copropriété.

Bruxelles le 24 octobre 2022.